

Règlement du jeu Chasse aux lutins

Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

La SARL Planète Air au capital de 40 000€, dont le siège social est situé au 24 rue Minvielle à Bordeaux, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux au numéro 482 549 870, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du 7 novembre 2016 au 21 décembre 2016 un jeu avec obligation d'achat intitulé « La Chasse aux Lutins ».

Le jeu est accessible sur le site <https://france-trampoline.com>

Article 2 - Participation

La participation à ce jeu est réservée aux internautes disposant d'une adresse e-mail valide, résidant en France et ayant créé un compte sur le site <https://france-trampoline.com>, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 - Principe et modalités d'inscription

Le jeu concours se décompose en deux temps :

3.1 Temps 1 : période du 7 novembre 2016 au 21 décembre 2016 :

Les étapes pour participer au jeu sont les suivantes.

Le participant doit :

1. Créer un compte sur le site <https://france-trampoline.com/fr/> ou se connecter à un compte existant.
2. Rechercher & collecter jusqu'à 3 lutins, par jour civil, disposés de manière aléatoire et programmatique sur le site <https://france-trampoline.com>. Dès qu'il voit un lutin le participant doit cliquer dessus pour l'ajouter à son compteur de lutins. Le participant devra être connecté à son compte client pour collecter des lutins. S'il ne dispose pas de compte, il pourra en créer un gratuitement et sans obligation d'achat.
3. Le compteur de lutin sera remis à zéro tous les jours, pour tous les participants.

Afin d'augmenter les chances de gagner, la société organisatrice pourra diffuser des indices sur son site <https://france-trampoline.com> ou sur sa page Facebook accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/TrampolineFranceTrampoline>

Pendant la durée du Temps 1, il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son compte sur France Trampoline et son adresse e-mail. En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par la Société Organisatrice.

3.2 Temps 2 : Arrivée du Père Noël sur le Site :

A un moment déterminé par l'organisation, le Père Noël arrivera sur le site, sur une page déterminée aléatoirement. L'utilisateur sera invité à le collecter pour partager au tirage au sort final, qui verra désigner le gagnant du gros lot.

Article 4 - Dotations et gains

4.1 Attribution des dotations.

La collecte de lutin s'effectue sur un jour civil. Le positionnement des lutins et le compteur de lutins est remis à zéro chaque jour. Pour bénéficier d'un gain, l'utilisateur devra terminer sa collecte en cliquant sur « Terminer la collecte ». Il se verra alors attribuer un code cadeau personnel valable 72h donnant droit à un cadeau en rapport avec le nombre de lutins dans son collecteur, à savoir :

1 lutin = 1 ballon fun d'une valeur de 4,90€ TTC (hors frais de port)

2 lutins = 1 trampofoot d'une valeur de 39,00€ TTC offert dès 15€ d'achat sur le site France-trampoline.com (hors frais de port)

3 lutins = 5% de réduction sur le panier dès 25€ d'achat TTC sur le site (hors produits sur-mesure).

Les participants seront informés de leur gain dès la fin de la collecte, et ils auront 72h pour utiliser leur code cadeau sur le site.

4.2. Attribution du gros lot

Un tirage au sort final sera effectué parmi les participants qui auront trouvé le Père Noël sur le site. Le gagnant du tirage au sort remportera le lot suivant :

1 Séjour pour 2 adultes et 2 enfant au Zoo de Beauval, comprenant : les entrées au parc pour 2 jours pour 2 adultes et 2 enfants ainsi qu'une nuit dans l'un des Hôtel du Zoo de Beauval

5.2 Attribution de la dotation :

Le ou les gagnants seront informés de leur désignation le 23 décembre à l'adresse e-mail indiquée dans leur compte client.

Les gagnants disposeront d'un délai de 15 jours pour contacter la Société Organisatrice à l'adresse email qui leur sera communiquée dans la notification électronique.

Si l'un des gagnants prévenu ne se manifeste pas dans les 15 jours après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la société Organisatrice.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avère que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, la Société Organisatrice ne pourrait alors lui attribuer sa dotation.

D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une dotation équivalente.

Article 5 - Fraudes

La société Planète Air se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination du(des) Gagnant(s). A cette fin, La société Planète Air se réserve le droit notamment de faire procéder à des comparaisons des données techniques sur ses serveurs (notamment les IP) associées aux participations de l'Opération. La société Planète Air se réserve le droit de demander à tout participant de justifier son identité, et autres éléments justifiant le respect du règlement. La société Planète se réserve, dans toutes hypothèses et même en cas de doute, le droit de disqualifier les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La responsabilité de La société Planète Air ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 6 - Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 7 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 8 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d-e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice

- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9 - Règlement

Le règlement est librement consultable sur le site <https://france-trampoline.com>

Le règlement du jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse : 24 rue Minvielle 33000, Bordeaux

Les frais d'affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande accompagnée d'un RIB (une demande par foyer).

Article 10 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à France Trampoline, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de la société Planète Air

Article 11 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à Société Planète Air 24 rue Minvielle 33000 Bordeaux.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Article 12 - Informations générales

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les

joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : Société Planète Air 24 rue Minvielle 33000 Bordeaux.

2. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du 31 décembre 2016.